

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 mars 2008
Français
Original : anglais

**Commission de consolidation de la paix
Deuxième session****Lettre datée du 25 mars 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président de la Commission
de consolidation de la paix et la Présidente
de la formation Guinée-Bissau**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 11 décembre 2007 que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix et dans laquelle il demandait l'avis de la Commission au sujet de la situation dans le pays (S/2007/744), à la réponse du Président de la Commission datée du 28 décembre 2007 (A/62/686-S/2008/87) et à la lettre datée du 14 mars 2008 dans laquelle le Président du Conseil invitait la Présidente de la formation Guinée-Bissau à informer le Conseil en séance le 26 mars 2008.

Le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a créé la formation Guinée-Bissau en décembre 2007, sous la direction du Brésil. Depuis lors, la Présidente de la formation a effectué une mission exploratoire dans le pays, la formation a examiné ce qui est favorable et ce qui fait obstacle à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et une délégation de haut niveau du Gouvernement bissau-guinéen a fait un exposé sur les priorités du pays en matière de consolidation de la paix. Après en avoir été informé par la formation Guinée-Bissau, le Secrétaire général a annoncé que la Guinée-Bissau réunissait les conditions nécessaires pour bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix.

Actuellement, la Commission de consolidation de la paix examine quelles sont les grandes priorités en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et quelle peut être sa contribution relativement à chacune d'elles. Les problèmes à résoudre dans le pays sont ceux qui ont été recensés par le Conseil de sécurité (renforcement des capacités des pouvoirs publics, réforme du secteur public, consolidation de l'état de droit, réforme du secteur de la sécurité et assistance électorale), auxquels s'ajoutent le versement des arriérés de salaire, l'amélioration des conditions de vie des soldats, la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, la valorisation des ressources humaines et l'amélioration de l'emploi des jeunes, la satisfaction des besoins des groupes vulnérables, la remise en état des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie, et l'adoption de mesures capables de relancer l'économie.



Par la suite, la Commission définira le dosage et le calendrier des mesures qu'elle prendra dans chacun des domaines prioritaires pour appuyer les stratégies et programmes existants, recenser les insuffisances et créer des synergies entre les programmes. Elle a l'intention de consolider la paix en Guinée-Bissau de deux manières, c'est-à-dire en prenant rapidement des mesures à effet immédiat et en agissant à moyen et à long terme, sans perdre de vue qu'il faut hiérarchiser les priorités selon le degré d'urgence, l'importance et l'intérêt des efforts de consolidation de la paix.

Le cadre stratégique de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau décrira les engagements du Gouvernement bissau-guinéen, de la Commission de consolidation de la paix et des diverses parties prenantes en la matière. Dans le cadre de son élaboration, la Commission a l'intention d'effectuer une visite en Guinée-Bissau au début d'avril 2008.

Nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix sera en mesure de fournir de nouvelles informations sur les priorités de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau au cours des prochains mois.

Le Président de la Commission
de consolidation de la paix
(*Signé*) Yukio **Takasu**

La Présidente de la formation Guinée-Bissau
(*Signé*) Maria Luiza Ribeiro **Viotti**
